# 

* Date : 03-04-2006
* Language : French
* Section : Legislation
* Source : Numac 2006710831
* Author :

Tribunal de premiere instance de Charleroi
Suivant acte dressé au greffe du tribunal de ce siège, en date du 27 mars 2006.
Aujourd'hui le 27 mars 2006, comparaît au greffe civil du tribunal de première instance séant à Charleroi, province de Hainaut, et par-devant nous, M. Vandercappelle, greffier adjoint délégué;
M. Nangniot, Bernard, domicilié à 6180 Courcelles, rue de la Croisette 93, agissant en son nom personnel.
Lequel comparant déclare en langue française accepter mais sous bénéfice d'inventaire seulement la succession de Bricoult, Suzanne, de son vivant domiciliée à Courcelles, rue de la Croisette 93, et décédée à Courcelles le 7 février 2006.
Dont acte dressé à la demande formelle, du comparant qu'après lecture faite nous avons signé avec lui.
Cet avis doit être adressé à Me Meurice, Jean, notaire de résidence à 6031 Monceau-sur-Sambre, route de Mons 11.
Les créanciers et les légataires sont invités à faire connaître leurs droits par avis recommandé dans le délai de trois mois à compter de la date de la présente insertion.
Charleroi, le 27 mars 2006.
Le greffier adjoint principal : (signé) M. Vandercappelle.